

Pôle Secrétariat Général / Direction Commande Publique / CSP Espace public et réseaux

Règlement de la consultation

Mode d'emploi pour candidater

Maintenance multi-techniques des différents sites de la Métropole européenne de Lille, du LaM et de la Condition Publique – 10 lots

Appel d'offres ouvert – Consultation n°26DP20

Calendrier de la consultation

Date limite des candidats pour poser des questions	06/09/2026
Date limite MEL des réponses aux questions et pour modifier les documents	10/09/2026
 Date limite de réception des offres par la MEL	18/09/2026 à 12 h
Date de fin de validité des offres	17/12/2026

Informations essentielles

 Marché réservé	☐ oui ☒ non
 Considération sociale	☐ oui ☒ non
 Considération environnementale	☒ oui ☐ non
 Ouverture aux variantes	Interdites
 Prestations supplémentaires éventuelles	☐ oui ☒ non
 Forme de groupement imposée	Aucune / Conjoint avec mandataire solidaire / Solidaire
 Modalités de facturation	Chorus Pro
 Modalités de signature du marché	À l'attribution, manuscrite ou électronique
 DUME acheteur	☐ oui ☒ non
 Visite prévue	☒ oui : obligatoire pour certains sites ☐ non

Sommaire

Préambule : dématérialisation des échanges.....	4
Partie 1 : De quoi s'agit-il ?.....	5
1. 1. Les intervenants	5
1. 2. La consultation	5
1. 2.a. Description globale de la consultation	5
1. 2.b. Allotissement.....	5
1. 2.c. Forme de l'accord-cadre	6
Partie 2 : Comment participer ?.....	7
2. 1. Prendre connaissance du dossier de consultation	7
2. 1.a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant.....	7
2. 1.b. Vérifier le contenu du dossier de consultation	7
2. 1.c. Poser des questions	11
2. 1.d. Effectuer une visite.....	12
2. 2. Préparer sa réponse.....	13
2. 2.a. Répondre seul ou à plusieurs	13
2. 2.b. Répondre avec des variantes.....	13
2. 2.c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur	14
2. 2.d. Constituer le dossier de réponse.....	15
2. 3. Déposer sa proposition	18
2. 3.a. Dépôt des plis sur le profil acheteur.....	18
2. 3.b. Remise d'une copie de sauvegarde	18
Partie 3 : après le dépôt de votre offre	20
3. 1. Analyse des candidatures.....	20
3. 2. Analyse des offres.....	20
3. 3. Attribution	21
3. 3.a. Limitation du nombre de lots attribués à un même candidat.....	21
3. 3.b. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés	21
3. 3.c. Signature du marché.....	21
Annexe au RC : Ordre de préférence d'attribution des lots	22
Annexe au RC : Formulaire d'attestation de visite de site obligatoire.....	24

PRÉAMBULE : DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Si la MEL veut prendre contact avec vous pendant l'analyse des offres, elle le fait uniquement par sa plateforme de dématérialisation (aussi appelée profil acheteur) sur **l'adresse mail du compte utilisateur** de l'entreprise.

Pour répondre aux demandes, vous devez utiliser le bouton « répondre au message » présent sur le mail. Vous avez la possibilité de joindre à votre réponse les documents demandés **dans la limite de 60 Mo** (au-delà, l'envoi doit être fait en plusieurs fois).

En cas de problème sur la plateforme, veuillez contacter l'assistance en ligne en cliquant sur l'icône suivante :



PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1. 1. LES INTERVENANTS

Acheteurs : Métropole Européenne de Lille, Direction Patrimoine, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59 040 Lille cedex, SIRET n° 200 093 201 00081,

Contact : marches.espacepublic-reseaux@lillemetropole.fr / 0359001819

La MEL est le coordonnateur du **groupement de commandes**. L'ensemble des acteurs le composant sont :

L'EPCC Condition Publique, 14 place Faidherbe 59100 Roubaix, SIRET n° 507 971 554 00013,

L'EPCC LaM, 1 All. du Musée, 59650 Villeneuve-D'ascq, SIRET n° 200 031 797 00018.

1. 2. LA CONSULTATION

1. 2.a. Description globale de la consultation

La présente consultation concerne des prestations de maintenance multi techniques sur différents sites de la MEL, du LaM et de la Condition Publique.

1. 2.b. Allotissement

La consultation comporte 10 lots :

Lot 1	Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites du Patrimoine Institutionnel et celui du Traitement des Eaux Usées
Lot 2	Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites Culturels
Lot 3	Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites Sportifs
Lot 4	Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites de Développement Économique
Lot 5	Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites des Espaces Naturels métropolitains et Crématoriums
Lot 6	Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites du Patrimoine Institutionnel et celui du Traitement des Eaux Usées
Lot 7	Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites Culturels

Lot 8	Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites Sportifs
Lot 9	Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites de Développement Économique
Lot 10	Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites de des Espaces Naturels métropolitains et Crématoriums

Les candidats peuvent déposer une offre pour plusieurs lots.

6 lots maximum pouvant être attribués à un même candidat, l'article 3. 3.a. du présent règlement précise les règles applicables lorsque la mise en œuvre des critères d'attribution conduirait à attribuer à un même candidat un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal.

1. 2.c. Forme de l'accord-cadre

Les marchés sont des **accords-cadres à bons de commande**. Ils seront conclus, chacun, avec 3 titulaires maximum, sous réserve d'un nombre de réponse suffisant.

PARTIE 2 : COMMENT PARTICIPER ?



Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

2. 1. PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION

2. 1.a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

Vous pouvez **télécharger le dossier de consultation** en vous rendant sur le lien suivant sur le profil acheteur de la MEL :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=585113&orgAcronyme=5C371>



Pourquoi s'identifier ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportés au marché avant la date limite fixée pour la remise des offres.

2. 1.b. Vérifier le contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation **comprend les documents suivants** :

Les guides

- 1) Le tuto : déposer une offre, dont la consultation est vivement recommandée ¹ ;

Les formulaires

- 1) DC1 et sa notice explicative ;
- 2) DC2 et sa notice explicative ;
- 3) DC4 (annexe de sous-traitance) et sa notice explicative ;

Les pièces administratives

- 1) Le présent règlement de la consultation et son annexe relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 2) L'acte d'engagement (AE) de chaque lot ;

¹ Ce guide d'utilisation est inséré, à titre d'information, dans le dossier de consultation, pour permettre aux entreprises d'effectuer les démarches sur le profil d'acheteur

- 3) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative aux dispositions générales ;
- 4) La Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables ;

Les pièces financières

- 1) Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot ;

Les pièces techniques

- 1) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot ;
- 2) Le dossier des annexes technique comprenant les éléments suivants :
 - Annexe gamme de maintenance multitechnique des sites de la MEL pour tous les lots

LOT 1 : Sites institutionnels et équipements de traitement des eaux usées :

❖ Sites du patrimoine institutionnel, administration et services supports de la MEL

- Euralliance (annexe 1)
- Unités Territoriales de Ronchin (annexe 2)
- Unités Territoriales de Lomme (annexe 3)
- Unités Territoriales de Lys-Lez-Lannoy (annexe 4)
- Unités Territoriales de Roncq (annexe 5)
- Le Centre logistique de Sequedin (annexe 6)
- PC régulation de Lille, sous-PC de la Condition Publique, sous-PC de Tourcoing et autres locaux de sous-PC (annexe 7)
- CER d'Armentières, d'Haubourdin et de Marquette (Annexe 8)
- CER de Villeneuve d'Ascq (annexe 9)
- La Phalecque (annexe 10)

❖ Sites de traitement des eaux usées

- La Station d'Épuration d'Herlies (annexe 11)
- La Station d'Épuration de Salomé (annexe 11)
- La Station d'épuration de Radinghem en Weppes (annexe 11)
- La Station d'épuration de Ennetières en Weppes (annexe 11)
- La Station d'Épuration de Bois Grenier (annexe 11)
- La Station d'Épuration d'Aubers (annexe 11)
- La Station d'Épuration de Deûlémont (annexe 11)
- Les Bateliers (annexe 12)

LOT 2 : Sites culturels

❖ Biens dédiés à l'expression culturelle

- Le LAM (annexe 1)
- Le Musée de Fromelles (annexe 2)
- La Condition Publique (annexe 3)

LOT 3 : Sites associés à la politique du sport

❖ **Équipements sportifs d'envergure métropolitaine**

- Le Stadium (annexe 1)
- Les parkings B1 et C1 (annexe 2)
- Complexe sportif d'Ennetières-En-Weppes (annexe 3)

LOT 4 : Sites associés à la politique de développement économique

❖ **Biens associés à la politique de Développement Économique**

- La Ruche d'entreprises de Tourcoing (annexe 1)
- La Ruche d'entreprises d'Armentières (annexe 2)
- La Ruche d'entreprises d'Hellemmes (annexe 3)
- Euramaterials (Ex-Centre Européens des Textiles Innovants CETI) (annexe 4)

LOT 5 : Sites des Espaces Naturels Métropolitains (ENM) et dédiés aux missions de service public (Crématoriums)

❖ **Locaux associés à la gestion des parcs et Espaces Naturels Métropolitains**

- Le Parc Mosaïc (Annexe 1)
- Les Prés du Hem (Annexe 2)
- Les Relais Nature de Santes et Tourcoing (Annexe 3)
- Le Musée de Plein Air (Annexe 4)
- La base des 6 Bonniers (Annexe 5)
- Le bâtiment technique de Villeneuve d'Ascq (Annexe 6)
- Actideûle/Maison pontière/Jardin des Géants (Annexe 7)

❖ **Immeubles affectés aux missions de Service Public**

- Le crématorium d'Herlies (Annexe 8)
- Le crématorium de Wattrelos (Annexe 9)

LOT 6 : Sites institutionnels et équipements de traitement des eaux usées

❖ **Sites du patrimoine institutionnel, administration et services supports de la MEL**

- Euralliance (annexe 1)
- Unités Territoriales de Ronchin (annexe 2)
- Unités Territoriales de Lomme (annexe 3)
- Unités Territoriales de Lys-Lez-Lannoy (annexe 4)
- Unités Territoriales de Roncq (annexe 5)
- Le Centre logistique de Sequedin (annexe 6)
- PC régulation de Lille, sous-PC de la Condition Publique, sous-PC de Tourcoing et autres locaux de sous-PC (annexe 7)
- CER d'Armentières, d'Haubourdin et de Marquette (Annexe 8)
- CER de Villeneuve d'Ascq (annexe 9)
- La Phalecque (annexe 10)

❖ **Équipements de traitement des eaux usées**

- La Station d'Épuration d'Herlies (annexe 11)
- La Station d'Épuration de Salomé (annexe 11)
- La Station d'épuration de Radinghem en Weppes (annexe 11)
- La Station d'épuration de Ennetières en Weppes (annexe 11)
- La Station d'Épuration de Bois Grenier (annexe 11)
- La Station d'Épuration d'Aubers (annexe 11)
- La Station d'Épuration de Deûlémont (annexe 11)
- Les Bateliers (annexe 12)

* LOT 7 : Sites culturels

❖ **Biens dédiés à l'expression culturelle**

- Le LAM (annexe 1)
- Le Musée de Fromelles (annexe 2)
- La Condition Publique (annexe 3)

LOT 8 : Sites associés à la politique du sport

❖ **Équipements sportifs d'envergure métropolitaine**

- Le Stadium (annexe 1)
- Les parkings B1 et C1 (annexe 2)
- Complexe sportif d'Ennetières-En-Weppes (annexe 3)

LOT 9 : Sites associés à la politique de développement économique

❖ **Biens associés à la politique de Développement Économique**

- La Ruche d'entreprises de Tourcoing (annexe 1)
- La Ruche d'entreprises d'Armentières (annexe 2)
- La Ruche d'entreprises d'Hellemmes (annexe 3)
- Euramaterials (Ex-Centre Européens des Textiles Innovants CETI) (annexe 4)

LOT 10 : Sites des Espaces Naturels Métropolitains (ENM) et dédiés aux missions de service public (Crématoriums)

❖ **Locaux associés à la gestion des parcs et Espaces Naturels Métropolitains**

- Le Parc Mosaïc (Annexe 1)
- Les Prés du Hem (Annexe 2)
- Les Relais Nature de Santes et Tourcoing (Annexe 3)
- Le Musée de Plein Air (Annexe 4)
- La base des 6 Bonniers (Annexe 5)
- Le bâtiment technique de Villeneuve d'Ascq (Annexe 6)
- Actideûle/Maison pontière/Jardin des Géants (Annexe 7)

❖ **Immeubles affectés aux missions de Service Public**

- Le crématorium d'Herlies (Annexe 8)
- Le crématorium de Wattrelos (Annexe 9)

3) Le cadre de réponse commun aux 10 lots ;



Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du dossier de consultation :
ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

La MEL se réserve la possibilité d'envoyer des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation soit à son initiative soit à la suite de questions posées par une entreprise (voir article 2. 1.c) au plus tard à la date limite qui figure en première page de ce document.

2. 1.c. Poser des questions

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation** à l'adresse indiquée à l'article 2. 1.a et poser votre question en ligne.

La date limite pour poser votre question figure en première page de ce document.

Les réponses sont transmises par la MEL exclusivement sur le profil acheteur.

2. 1.d. Effectuer une visite

Dans le cadre de la préparation de votre réponse, vous **devez** procéder à une visite **uniquement** concernant les sites du Stadium, du LaM et d'EURAMATERIALS (lots 3-8-2-7-4-9).

Pour les autres lots/sites, aucune visite ne sera organisée.

Cette visite est **obligatoire. Elle donnera lieu à une attestation à joindre obligatoirement à votre offre.**

La personne à contacter pour l'organisation de la visite est la suivante :

Monsieur Aristide MULLER

Fonction : Responsable du marché de maintenance multitechnique

Adresse mail : amuller@lillemetropole.fr

Téléphone 06 85 79 13 41

Une visite est organisée le 1^{er} septembre 2026 de 9h à 16h selon les conditions suivantes :

- Le rendez-vous est fixé :
 - au Stadium à 9, avenue de la Châtellenie VILLENEUVE D'ASCQ (entrée principale)
 - puis au LAM vers 10h30, allée du Musée VILLENEUVE D'ASCQ (entrée principale)
 - et enfin à 14h à EURAMATERIALS, 41 rue des métissages TOURCOING
- Le nombre de représentants par candidat est fixé à 3 personnes maximum par visite ;
- Les noms des représentants de chaque candidat sont communiqués à la MEL par mail à l'adresse amuller@lillemetropole.fr au plus tard la veille de la visite ;
- Les candidats sont admis à effectuer toutes sortes d'observations directes et toutes prises de notes, cotes ou photos ;
- Les candidats ne sont pas admis à formuler des questions orales ou des demandes de précisions relatives au contenu technique ou administratif de la consultation. Les éventuelles questions devront être formulées par écrit suivant les modalités définies à l'article 2. 1.c du présent règlement de la consultation ;
- La visite est effectuée sous la conduite d'un représentant de la MEL ;
- Le candidat doit disposer de ses propres équipements de sécurité (chaussures de sécurité, casque, bouchons d'oreilles), et fournir une habilitation pour l'accès aux locaux électriques pour chaque personne désirant accéder à ces locaux. La visite du site sera refusée aux personnes ne disposant pas d'équipement de sécurité.

2. 2. PRÉPARER SA RÉPONSE

2. 2.a. Répondre seul ou à plusieurs

Pour répondre à la consultation lancée par la MEL, vous pouvez vous présenter **seul** ou vous **associer à d'autres opérateurs**. Dans la seconde hypothèse, vous pouvez par exemple vous grouper avec des entreprises pour former un **groupement momentané d'entreprises** ou faire appel à des **sous-traitants**².

Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contrainte particulière**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Aucune forme de groupement n'est imposée : le groupement peut être solidaire ou conjoint. Si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de la MEL.

Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent **faire appel à la sous-traitance**, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprises.

Si le candidat souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, il présente un dossier pour chaque sous-traitant comprenant les capacités du sous-traitant et la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (ex : engagement du sous-traitant attestant qu'il va mettre ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché). À défaut, les capacités de ces sous-traitants ne sont pas prises en compte.

En cas de sous-traitance, le titulaire devra mettre un de ses techniciens pour accompagner et encadrer le sous-traitant sur le site pendant la durée des travaux. Le technicien qui accompagne est garant des accès donnés au sous-traitant et de la bonne tenue du chantier. Cet accompagnement est inclus au forfait mensuel pour une intervention dans le cadre du P2. Il sera rémunéré dans le cadre de travaux au P3.

2. 2.b. Répondre avec des variantes

La variante est une modification des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

Les variantes sont interdites. L'offre doit donc être strictement conforme aux pièces du marché.

En cas de présentation d'une offre avec variante, seule l'offre de base clairement identifiée à l'ouverture des offres sera prise en compte et la variante ne sera ni analysée ni classée. Les candidats ne peuvent pas se prévaloir d'une quelconque manière des éventuelles variantes proposées en contradiction avec le présent article.

² Si le marché est un marché de fournitures, vous ne pouvez pas en sous-traiter une partie, sauf si le marché comporte des prestations de services ou des travaux de pose ou d'installation

2. 2.c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes seront évaluées au regard des **critères de jugement des offres** suivants et feront l'objet d'un **classement respectant la pondération des critères** et sous critères indiquée ci-dessous :

1. **Valeur technique** (pondération : 50 points) appréciée au regard du contenu du cadre de réponse (voir article 2.2.e « Assembler son offre ») et des sous-critères suivants :

- a. **Sous-critère 1** (pondération : 10 points) Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des prestations analysé au regard de l'équipe dédiée au marché et de la cohérence du nombre d'heures affecté :

- Présentation des personnels, pertinence des équipes en charge de la maintenance préventive et curative (CV et compétences) 5 points ;

- Pertinence du nombre d'heures et horaires de présence prévisionnel proposés par le candidat (indication au BPU/DQE) 5 points ;

- b. **Sous critère 2** (pondération : 20 points) Pertinence de la méthodologie d'exploitation mise en œuvre par le candidat pour l'exécution des prestations et planification

- Méthodologie d'organisation de l'entreprise pour le traitement des demandes, leur suivi ainsi que celui du contrat, 10 points ;

- Actions permettant des économies d'énergie ; modalités de réglages des matériels et optimisation du fonctionnement des équipements, 5 points

- Méthodologie d'organisation du candidat pour la maintenance réglementaire, 5 points ;

- c. **Sous critère 3** (pondération : 10 points) Pertinence de l'organisation de la phase d'apprentissage par le candidat :

- Description de l'organisation et moyens alloués (humains et matériels), 5 points ;

- Planning envisagé pour mettre en œuvre cette phase d'apprentissage, 5 points ;

- d. **Sous critère 4** (pondération : 10 points) Pertinence des modalités de gestion des astreintes selon les modalités mentionnées aux marchés :

- Description des modalités précises d'organisation, 5 points ;

- Fonctionnement pour un cas complexe sur un site nécessitant une continuité de service le weekend, 5 points ;

2. **Prix des prestations** (pondération : 40 points) analysé sur la base du montant total figurant dans le détail quantitatif estimatif uniquement destiné au jugement des offres
3. **Pertinence des propositions pour répondre aux objectifs des décrets TERTIAIRE, BACS et Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la MEL** (pondération : 10 points)

L'analyse des offres se fera lot par lot. Il y aura donc un classement pour chacun des lots et chaque lot sera attribué séparément.

Limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique :

La MEL a décidé qu'un même candidat ne pourrait se voir attribuer plus de **6 lots**. Si ce maximum devait être dépassé, les règles indiquées à l'article 3. 3.a seront appliquées.

2. 2.d. Constituer le dossier de réponse



Tous les documents transmis à la MEL doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat déposera un pli qui comporte à la fois des éléments de candidature et des éléments d'offre. Il veillera à bien séparer les documents (fichiers distincts).

Assembler votre candidature

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de la candidature	
Pièces à fournir	Format souhaité
Lettre de candidature ³ ou DC1 complété	PDF
Déclaration sur l'honneur ⁴ (si le DC1 n'est pas fourni) - pour chaque membre du groupement en cas de groupement	PDF
L'annexe du RC relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, selon les modalités qui y sont prévues	DOCX
Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier la capacité économique et financière : Chiffre d'affaires⁵ sur les 3 dernières années ;	

³ La lettre de candidature permet d'identifier le candidat (en cas de groupement, le mandataire, chaque membre du groupement, la nature du groupement) et, le cas échéant, les lots sur lesquels il candidate

⁴ Visée à [l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique](#) ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger

⁵ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles

La MEL exige que le candidat présente un chiffre d'affaires annuel d'au moins 150 000 €HT. En cas de groupement, le chiffre d'affaires cumulé de l'ensemble des membres du groupement sera pris en compte.	PDF pour tous les documents
Renseignements et /ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles : Liste des livraisons et services réalisés au cours des 3 dernières années⁶ ;	PDF pour tous les documents

Le candidat **peut également joindre** les documents suivants :

Attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) postérieure au mois d'août 2026, ou attestation équivalente pour les candidats non établis en France	PDF
Attestation de régularité sociale (URSSAF datant de moins de 6 mois, ou équivalent) et autres certificats sociaux selon la situation de l'entreprise (congrés payés et chômage intempéries, assurance vieillesse, assurances invalidité décès...), ou attestations équivalentes pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés (notamment celui ayant arrêté le plan de redressement), ou document équivalent pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise n'est pas établie en France, un extrait d'inscription au registre professionnel permettant de justifier l'absence de redressement ou liquidation judiciaire ou toute procédure équivalente	PDF
Liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (ou document équivalent si votre entreprise n'est pas établie en France)	PDF

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation ou le DUME.

Si le candidat utilise un DUME, il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures listés dans le tableau ci-dessus. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir un DUME.

⁶ Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut ne pas remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le passé s'ils sont encore valables à condition d'indiquer pour quelle consultation il les avait déjà fournis (objet et, si possible, numéro de la consultation). À défaut, ces documents ne sont pas pris en compte.

Assembler votre offre

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de l'offre <u>pour chaque lot</u>	
Pièces à fournir	Format souhaité
L'acte d'engagement complété ⁷	DOCX PDF si signé
L'annexe au règlement de la consultation relative à l'ordre de préférence d'attribution des lots	DOCX
Le bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif estimatif complété ⁸	XLSX
Le cadre de réponse complété, par lot. Il est attendu des candidats, dans ce cadre, qu'ils : - présentent les personnels en charge de la maintenance, (fourniture de leur CV et présentation de leurs compétences) ; Il est à noter que ces compétences/ catégories de métiers sont exigées au sein du personnel qui interviendra : ▪chauffagiste (lots 1 à 5) ▪frigoriste (lots 1 à 5) ▪gaz: professionnel du gaz (lots 1 à 5) ▪ramonage (lots 1 à 5) ▪plombier (travaux de soudure notamment) (TOUS lots) -présentent la méthodologie d'organisation de l'entreprise et les prestations qui seront sous-traitées ; -présentent le parc de matériel pour réaliser les prestations ; - fournissent une note et un planning décrivant l'organisation et les moyens alloués à la phase d'apprentissage prévue au marché ;	DOCX/PDF

⁷ Signature facultative de l'acte d'engagement (obligatoire pour la copie de sauvegarde sur support papier) ; joindre les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat tels que statuts ou pouvoir interne à la société, et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement

⁸ Si le bordereau des prix unitaires est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

-présentent les modalités précises d'organisation de l'astreinte exigée au marché.	
L'attestation de visite obligatoire, remise par la MEL, complétée et signée	PDF
Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre : • les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ; • le formulaire DC4 complété.	PDF pour tous les documents

2. 3. DÉPOSER SA PROPOSITION

2. 3.a. Dépôt des plis sur le profil acheteur

Les plis (comprenant tous les documents mentionnés à l'article 2. 2.d ci-dessus) sont à déposer sur le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure limites indiquées en première page** du présent document. L'adresse de dépôt est la suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=585113&orgAcronyme=5C371>



Attention : Le dépôt d'offres sur le profil acheteur est garanti jusqu'à 5 Go. Si votre offre est supérieure à cette taille, pensez à anticiper le dépôt (voir tuto « déposer une offre » inséré dans le dossier de consultation).

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, **seule est ouverte la dernière offre reçue** dans le délai fixé pour la remise des offres.



Vous ignorez comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous au guide du profil d'acheteur : il est [téléchargeable sur le site](#)

2. 3.b. Remise d'une copie de sauvegarde

Vous avez la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**⁹ sur support physique électronique (type clé USB) ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La copie de sauvegarde doit être déposée à l'adresse suivante par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir la confidentialité (ex : lettre recommandée avec AR) :

⁹ La copie de sauvegarde est définie par un [arrêté du 22 mars 2019](#). Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

Métropole Européenne de Lille
Direction Commande publique – Service Marchés publics – CSP Espace public et réseaux
À l'attention de Justine LEU
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59 040 Lille cedex

Elle peut aussi être déposée contre récépissé du lundi au vendredi les jours ouvrés de 8h à 18h à la même adresse.

PARTIE 3 : APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE OFFRE

3. 1. ANALYSE DES CANDIDATURES

Si, après l'ouverture des plis, la MEL constate qu'il manque des pièces ou informations pour examiner les candidatures, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans le délai qu'elle fixe.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis. Leur offre n'est donc pas analysée.

3. 2. ANALYSE DES OFFRES

Traitement des discordances dans les offres de prix

Discordance dans l'offre de prix unitaire : au cours de l'analyse des offres, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre. En cas d'erreur de calcul dans le détail quantitatif estimatif, l'erreur sera rectifiée. Le candidat sera invité à rectifier le montant de son offre dans le détail quantitatif estimatif. En cas de refus, son offre sera considérée comme irrégulière.

Demande de précision sur la teneur des offres

La MEL pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

Régularisation des offres

La MEL pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne pourra pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Offres anormalement basses

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, la MEL maintiendra l'offre dans l'analyse des offres ou l'éliminera par décision motivée.

3. 3. ATTRIBUTION

3. 3.a. Limitation du nombre de lots attribués à un même candidat

6 lots maximum pouvant être attribués à un même candidat, il sera fait application des règles suivantes lorsque la mise en œuvre des critères d’attribution conduira à attribuer à un même candidat un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal :

Les lots seront attribués dans l’ordre de leur numéro. Au cas où le candidat est classé en première position sur plus de **6 lots**, il sera fait application des préférences qu’il a indiquées à l’annexe du règlement de la consultation. Si le candidat ne remet pas cette annexe, la MEL se réserve le choix d’attribution des lots.

3. 3.b. Documents demandés : vérification de l’absence d’un motif d’exclusion des marchés

Le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché devra remettre à la MEL, dans le délai qu’elle fixe, les documents **en cours de validité** exigés par la réglementation, qu’elle ne détient pas. Ces documents sont ceux listés à l’article 2. 2.d ci-dessus qui ont pu être remis de manière facultative lors du dépôt des offres (documents listés dans « Assembler votre candidature »).

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnées d’une traduction en français.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti ou s’il relève d’un motif d’exclusion des marchés¹⁰, il sera éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement sera alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

3. 3.c. Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer l’acte d’engagement selon les modalités suivantes :

- Si le candidat signe l’acte d’engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d’acheteur ;
- Si le candidat signe l’acte d’engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document), et en cas de groupement, l’habilitation du mandataire s’il signe seul l’offre pour le groupement.

¹⁰ Dont la liste figure aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique

ANNEXE AU RC : ORDRE DE PRÉFÉRENCE D'ATTRIBUTION DES LOTS

Comme indiqué à l'article 3. 3.a du règlement de la consultation, si un candidat arrive davantage de fois en première position qu'il ne peut avoir de lots, il est tenu compte de l'ordre de priorité remis par le candidat.

Le candidat complète la case rouge, pour les lots auxquels il répond, selon la position de préférence d'attribution des lots (1 pour le premier choix, 2 pour le second choix, ...).

Pour les lots listés ci-dessous, l'ordre d'attribution que je souhaite est le suivant :

LOT 1- Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites du Patrimoine Institutionnel et celui du Traitement des Eaux Usées

--

LOT 2- Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites Culturels

--

LOT 3- Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites Sportifs

--

LOT 4- Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites de Développement Économique

--

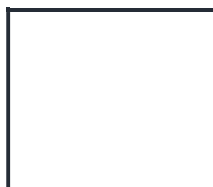
LOT 5- Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour les sites des Espaces Naturels métropolitains et Crématoriums

--

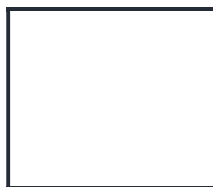
LOT 6- Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites du Patrimoine Institutionnel et celui du Traitement des Eaux Usées

--

LOT 7-Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites Culturels



LOT 8- Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites Sportifs



LOT 9- Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites de Développement Économique



LOT 10- Exploitation-maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose, pour les sites de des Espaces Naturels métropolitains et Crématoriums



ANNEXE AU RC : FORMULAIRE D'ATTESTATION DE VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

Document à faire compléter et signer par le représentant de la MEL et à remettre avec l'offre

ATTESTATION DE VISITE OBLIGATOIRE

Visite obligatoire exigée au règlement de consultation pour la consultation suivante : (à remplir par le candidat)

Visite réalisée le :

Société:

(à remplir par le candidat)

Nom et signature du ou des représentant(s) du candidat ayant effectué la visite exigée (à remplir par le candidat)	Nom et signature du représentant de la Métropole européenne de Lille
Nom et signature :	Nom : Signature :